

LE BULLETIN DU ROMAN PAÏS



Habitations Sociales
du Roman Païs

28^{ème} bulletin



Avis
à tous les Pad'r
en herbe !

Calendrier 2014
Concours de dessin



Le mot du Directeur Gérant

Mes collaborateurs et moi-même entendons régulièrement à propos des entretiens et réparations dans les logements : « *Qui va payer ?* ».

Les droits et obligations des propriétaires et des locataires sont définis par le Code civil qui est à présent illustré par une brochure réalisée par la Société wallonne du Logement et distribuée avec le présent bulletin.

Cette publication illustre au mieux les différentes interventions possibles, en expliquant quelle partie est prise en charge par la Société.

Tous ces travaux peuvent être réalisés par nos équipes techniques. Toutefois, certaines interventions seront considérées, par notre planificateur, plus urgentes les unes que les autres.

Notre planning ne s'établit pas au jour le jour. Le Service technique tient régulièrement compte des urgences, des congés du personnel technique. C'est pourquoi la résolution de votre problème nécessitera peut-être quelque délai d'attente et de patience.

Si vous avez un doute sur la prise en charge d'une intervention, notre personnel se tient à votre disposition pour vous éclairer sur le sujet. N'hésitez pas à les contacter.

Pol ROCHEFORT.



Comme annoncé dans notre précédente édition, le calendrier 2014 du Roman Païs reprendra les dessins réalisés par vos enfants sur le thème de « *La maison idéale* ».

Un jury présidé par notre caricaturiste PAD'R désignera les lauréats qui auront la fierté de voir leur dessin publié dans le calendrier.

Vous trouverez le règlement complet de ce concours en bas de page 3 de ce bulletin.



Editorial du Président

Le nouveau Code wallon du Logement et de l'Habitat durable est récemment entré en vigueur. Il est synonyme de changement au sein du Conseil d'Administration.

Quelques mots d'explication : le Conseil d'Administration comprend des Administrateurs publics et privés, soit pour le Roman Païs, un ensemble de 21 personnes s'occupant des grands axes de la politique du logement suivie au sein de nos sept Communes affiliées.

En ce qui concerne la gestion journalière, le Conseil la délègue à notre Directeur Gérant.

Ainsi pour siéger à mes côtés au Conseil, se trouvent :

- un représentant de la Région wallonne ;
- huit représentants des Communes ;
- sept représentants des CPAS ;
- deux représentants du monde privé ;
- deux représentants de votre CCLP.

Le nouveau Conseil d'Administration sera installé dans les mois à venir et devra respecter une proportionnalité conforme aux élections d'octobre 2012. Il vous sera présenté en détail dans la prochaine édition de votre Bulletin du Roman Païs.

Pierre HUART.



Après Tubize en 2010, Rebecq en 2011 et Nivelles en 2012, votre Société a décidé d'organiser la fête des voisins à Braine-l'Alleud, et plus précisément dans le quartier de la Barrière.

L'opération « Immeubles en Fête » a donc été organisée avec le CCLP et



le Comité de Quartier, de manière à prévoir une activité étalée sur la journée entière, afin que tous les locataires disposent d'un moment dans la journée pour y participer.

Tous les locataires du quartier ont été conviés à venir partager le verre de l'amitié offert par la Société de 11 à 13 heures en présence du Conseil d'Administration, du Comité consultatif des Locataires et Propriétaires et du personnel du Roman Païs.



Le Comité de quartier s'est occupé d'organiser un barbecue et une animation musicale était présente sous chapiteau, le soleil ayant quelque peu tardé à pointer le bout de son nez.



Château de Clabecq dit «des Italiens» Inauguration de 10 nouveaux appartements - Vendredi 21 juin 2013



C'est en présence de Michel JANUTH, Bourgmestre de Tubize et de Pierre HUART, Président des Habitations sociales du Roman Païs que s'est

déroulée l'inauguration des 10 nouveaux appartements sociaux du Château de Clabecq (3 de 1 chambre, 3 de 2 chambres et 4 de 3 chambres).



Deux de ces appartements sont réservés aux personnes à mobilité réduite.



A la demande du Ministre du Logement, votre Société organise depuis ce 1^{er} janvier 2013 l'accueil des nouveaux locataires conjointement avec le CCLP.

Lors de cette séance d'information, le Directeur Gérant présente l'organisation interne de la Société en présence du Service social et du Service des Etats des lieux afin de

répondre aux différentes questions que peuvent se poser les locataires entrants.

Accueil des nouveaux locataires



Contrairement aux rumeurs circulant sur le site, la Cellule sociale « Tubize 2004 » est toujours à votre service aux Clos de la Bruyère. Vous pouvez contacter nos deux assistantes sociales, Julie BOULARD

Tubize - Clos de la Bruyère Cellule sociale

et Véronique PICKAERT, au numéro de GSM 0492/78.85.74.

N'hésitez pas à les appeler si vous rencontrez des problèmes ou avez besoin de renseignements.

Présentation des nouveaux membres du personnel



Gérard DOYEN
Plombier

Gérard a quitté une société de logements sociaux suite à une restructuration. Il met maintenant sa longue expérience à votre service.



Christian MIOT
Etat des lieux

Christian était indépendant, il a intégré la Cellule «Etat des Lieux» dans laquelle il exprime pleinement ses qualités d'ouvrier polyvalent.



David MOTA SMEETS
Maçon

David a été engagé suite à une épreuve en maçonnerie organisée en collaboration avec le Forem. Ses compétences et sa bonne humeur sont appréciées de tous.



Jean-Christophe COREMANS
Maçon

Jean-Christophe est un jeune maçon à peine sorti de l'école qui commence sa carrière professionnelle chez nous.

Felice BONGIOVANNI
Contremaître

Gestionnaire de chantier dans une importante entreprise de construction, Felice nous fait maintenant bénéficier de ses compétences d'homme de terrain et de meneur d'hommes.



Règlement du concours de dessin ... A vos crayons !!!



1. Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans et domiciliés dans un logement géré par le Roman País (exception faite des enfants des membres du personnel de la Société)
2. Les dessins doivent avoir comme thème « *La maison idéale* »
3. La participation est gratuite. Cependant, les frais d'envoi des œuvres restent à la charge des participants et ne seront pas remboursés.
4. Ce concours a une vocation essentiellement ludique, la participation implique une attitude loyale signifiant le respect absolu du présent règlement.
5. Notre caricaturiste attitré, PAD'R fera partie du jury qui sélectionnera les dessins qui figureront sur le calendrier 2014 de la Société.
6. Les dessins appartiendront au Roman País et aucune réclamation ne sera possible.
7. Le dessin se fera sur une feuille de dessin de format A4.
8. Le dessin doit être signé en bas à droite
9. Le mode d'expression est complètement libre (peinture, marqueurs, crayons de couleurs, pastels...)
10. Aucun élément ne doit être collé sur le dessin, de plus aucune écriture ne doit y apparaître.
11. Les œuvres doivent être adressées avec les coordonnées du locataire principal du logement au siège social de la Société, 2, allée des Aubépines à 1400 Nivelles
12. Le Roman País ne sera pas tenu responsable si l'envoi d'un participant ne lui parvenait pas pour quelle raison que ce soit (perte du courrier,...) ou si les données envoyées par le participant étaient incomplètes ou inexploitables
13. Les dessins devront parvenir au siège social de la Société pour le 31 août 2013 au plus tard.



Comité consultatif des Locataires et Propriétaires

Composition Modifications

En juillet 2012, vous avez élu vos représentants auprès du Comité consultatif des Locataires et des Propriétaires. Être élu(e) est synonyme d'un certain engagement et d'une disponibilité pour assister aux quelques réunions et assemblées annuelles tenues par le Comité avec la Société.

Malheureusement, quelques membres n'ont pas été très assidus et le Comité s'est vu dans l'obligation de soumettre leur exclusion par le Conseil d'Administration de la Société.

En conséquence, d'autres membres, qui étaient suppléants, ont rejoint le Comité, dont la nouvelle composition est la suivante :

- LEBBAL Bernard, 4 rue du Paradis à Nivelles
- BILLEN Martine, 44, rue de la Fraternité à Braine-l'Alleud
- CLEMENT Claude, 3, allée des Primevères à Nivelles
- DUBRAY Magali, 52, cité Jardin

à Baulers

- GRASSI Donato, 53/30, rue Sainte Barbe à Nivelles
- KAGAN Stéphane, 58, cité Jardin à Baulers
- MARNETTE Raymond, 2, avenue de la Liberté à Braine-l'Alleud
- OUDAER Dominique, 13, avenue de la Liberté à Braine-l'Alleud
- ROPER Liliane, 24, clos de l'Epicéa à Braine-l'Alleud
- SACKENPREZ Mireille, 9/1, drève de l'Infante à Waterloo
- SOUIDI Allal, 512/201, clos des Châtaigniers à Tubize
- VERBEECK Patrick, 59/53, rue Sainte Barbe à Nivelles
- WAROQUET Pascal, 11, avenue des Pétunias à Braine-l'Alleud

Surloyer

Le Comité consultatif des Locataires et des Propriétaires tient à souligner que l'application des surloyers ne répond en rien à une éventuelle demande émise

tant par lui-même que par la Société.

Que du contraire, le Roman País, en partenariat avec son CCLP, tente de trouver des solutions à cette problématique qui touche profondément certains de ses locataires.

L'application des surloyers est une norme inscrite dans la réglementation par le Gouvernement wallon pour tenter de solutionner la sous-occupation de certains grands logements. Malheureusement, cette technique n'est pas dissuasive et tant le Comité que la Société constatent aujourd'hui que la majorité des locataires concernés préfèrent s'acquitter de cette redevance plutôt que de quitter leur foyer.

Contactez le CCLP

Site Internet :

www.cclp-romanpais.be

Courriel :

info@cclp-romainais.be



Information du Service «Loyers»

Réadaptation des loyers au 1^{er} janvier 2014

Les documents pour la réadaptation des loyers au 1^{er} janvier 2014 ont maintenant été distribués à tous les locataires.

Nous vous rappelons que la non transmission des renseignements demandés peut entraîner de graves sanctions pouvant aller de l'application du loyer maximum au renon.